

Bureau du 1 mars 2004

Décision n° B-2004-2103

commune (s) : Vénissieux

objet : **Quartier des Minguettes - Centre commercial Pyramide - Requalification des espaces extérieurs - Modification du coût prévisionnel global de l'opération et du plan de financement - Ajustement de l'autorisation de programme individualisée**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 février 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre des opérations de proximité du grand projet de ville (GPV) de Vénissieux, le conseil de Communauté a délibéré les 5 novembre 2001 et 5 mai 2003 pour approuver le lancement de l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide ainsi que son coût et son plan de financement.

L'opération vise à améliorer l'aspect actuel du centre commercial et de ses abords immédiats (sécurité et éclairage) ainsi que son fonctionnement afin de favoriser le développement économique et commercial de cet équipement au centre du quartier.

Dans le cadre de ce projet, les besoins recensés sont les suivants :

- la réfection des façades sur l'ensemble du bâtiment,
- la réfection de l'allée en dalles,
- l'intervention sur le système d'éclairage du site,
- l'extension de la capacité d'accueil du parc de stationnement par un marquage au sol,
- la protection et la rénovation des espaces verts existants.

Le coût prévisionnel global de l'opération était estimé à 450 021 € TTC avec le plan de financement suivant :

- Europe	145 284 €
- Etat	66 544 €
- Région	121 959 €
- Communauté urbaine	116 234 €

Aujourd'hui, le coût d'opération peut être ajusté à la baisse (407 732 €, soit une réduction de 42 289 €). Mais en parallèle, le financement attendu de l'Europe serait ramené à 84 333 €, soit une réduction de 60 951 €. Les participations de l'Etat et de la Région n'étant pas modifiées, il en découle une charge nette supplémentaire de 18 662 € pour la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil en date des 5 novembre 2001, 18 mars 2002 et 5 mai 2003 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve le nouveau coût prévisionnel global pour l'opération de requalification des espaces extérieurs du centre commercial Pyramide à Vénissieux, à hauteur de 407 732 € TTC avec le nouveau montage financier suivant :

- Europe	84 333 €
- Etat	66 544 €
- Région	121 959 €
- Communauté urbaine	134 896 €

2° - L'autorisation de programme individualisée les 18 mars 2002 et 5 mai 2003 pour l'opération n° 0625 - Vénissieux : espaces extérieurs centre commercial Pyramide est réduite de 42 289 € en dépenses et de 60 951 € en recettes.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,